



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Expulsion

Question écrite n° 49145

### Texte de la question

Le mercredi 8 janvier 1997, 89 ressortissants étrangers en situation irrégulière ou ayant trouble l'ordre public ont été reconduits dans leur pays d'origine par un appareil spécialement affrété à destination de Casablanca (Maroc) et de Bamako (Mali). Le jeudi 6 février 1997, 29 ressortissants roumains quittaient notre pays en direction de Bucarest (Roumanie) par vol spécial. Ces opérations courageuses de reconduite groupée montrent indéniablement la volonté forte du Gouvernement de venir à bout de l'immigration clandestine. Cependant, M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre de l'intérieur le coût supporté par la France pour chacune de ces opérations ainsi que le montant pris en charge par les pays respectifs des clandestins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Terrot Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49145

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1155